



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr site internet : www.stotzheim.fr
Permanence du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 03/03, 17/03 et 31/03
Collecte des conteneurs à verres :	Semaines paires : lundis dans la matinée
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2016

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Marc HARRER et Valérie HIRTZ.

Procuration : Joanne ALBRECHT à Dominique LEHMANN

Joseph EHRHART à André METZ

Marc HARRER à Michèle FETZER

Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER

N° 1

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2015 du Budget Principal de la Commune dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,
- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2015 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	545 108,31 €	757 862,87 €
Résultat de fonctionnement 204 reporté (002)		26 237,10 €
INVESTISSEMENT	205 508,16 €	597 918,00 €
Déficit investissement 2014 reporté (001)	249 678,54€	

Section de fonctionnement :

Dépenses	545 108,31 €
Recettes	784 099,97 €
Résultat comptable de l'exercice	238 991,66 €

Section d'investissement :

Dépenses	455 186,70 €
Recettes	597 918,00 €
Résultat de financement	142 731,30 €

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	67 114,21 €	124 066,42 €
Excédent fonctionnement 2014 reporté (002)		72 964,99 €
INVESTISSEMENT	- €	27 618,79 €
Déficit investissement 2014 reporté (001)	27 618,79 €	

Section de fonctionnement :

Dépenses	67 114,21 €
Recettes	197 031,41 €
Résultat comptable de l'exercice	129 917,20 €

Section d'investissement :

Dépenses	27 618,79 €
Recettes	27 618,79 €
Déficit de financement	- €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 voix pour

Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

N° 2

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

- Entendu le Compte de Gestion pour l'exercice 2015 pour le Budget Principal tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2015,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif du Budget Principal de la Commune,
- Entendu le Compte de Gestion tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2015, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif de la Commune, Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2015.
- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2015, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PRÉVISIONS DES COUPES – PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ANNÉE 2016

- Vu le programme prévisionnel des travaux d'exploitation et patrimoniaux, l'état de prévisions des coupes et le programme d'actions établi par l'ONF pour l'exercice 2016,
- Entendu M. André METZ, adjoint chargé des affaires forestières, qui fournit les explications nécessaires suite à la Commission Forêt qui a eu lieu le 12 janvier 2016,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation, l'état de prévisions des coupes et le programme d'actions établi par l'ONF pour l'exercice 2016,
- PRÉCISE que les modifications suivantes ont été apportées au programme des travaux présentés :

Travaux patrimoniaux :

Les travaux de maintenance (périmètre et parcellaire) des parcelles 3, 22 et 31 et les travaux d'entretiens divers de route empierrée des parcelles 21 et 26, seront effectués en régie communale.

Travaux d'exploitation : pas de modification.

Programme d'actions pour l'année 2016 :

Les travaux de maintenance (périmètre et parcellaire) des parcelles 3, 22 et 31 et les travaux d'infrastructure des parcelles 21 et 26 seront réalisés en régie communale.

État de prévisions des coupes : pas de modification.

- AUTORISE le Maire à signer les conventions et les devis établis dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en vertu de laquelle les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,
- Vu les congés estivaux des agents communaux,
- Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'ouvrier d'entretien des espaces verts et fleuris,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer deux emplois saisonniers, en tant qu'adjoint technique de 2ème classe non titulaire, l'un du 6 au 31 juillet 2016, l'autre du 1^{er} au 29 août 2016 ; les attributions consisteront à l'entretien du fleurissement dans le village,
- PRÉCISE qu'une fiche de poste sera établie pour le travail des emplois saisonniers,
- PRÉCISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,
- DÉCIDE que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 340 majoré 321 et ce, au prorata des heures effectuées,
- PRÉCISE que le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,
- PRÉCISE que la Commune fixe **4 jours d'essai pour l'emploi** et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche,
- CHARGE le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion,
- CHARGE le Maire de diffuser l'annonce dans le bulletin municipal,
- PRÉCISE que les **candidatures devront être déposées en mairie avant le 31 mars 2016 inclus,**
- PRÉCISE que les **jeunes ayant 16 ans au 5 juillet 2016 peuvent postuler.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

- Vu les budgets précédents,
- Considérant que le Conseil souhaite soutenir les associations locales justifiant d'une activité en leur octroyant une subvention de fonctionnement,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer une subvention de 180 euros à chaque association locale en activité, pour l'exercice 2016,
- SUBORDONNE le versement de cette subvention au dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité 2015,
- PRÉCISE que l'Association ACMECS, association communale, ne percevra pas de subvention annuelle,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 au compte 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION 2016 À L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE STOTZHEIM

- Vu le budget précédent,
- Considérant que l'Association Foncière a bénéficié les années précédentes d'une subvention communale, pour l'entretien des chemins agricoles aussi utilisés pour l'accès en Forêt,
- Considérant que cette subvention doit être instaurée par délibération du Conseil municipal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de 6 100 € à l'Association Foncière de Stotzheim pour l'année 2016,
- DIT que les crédits seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Vu le budget précédent,
- Entendu l'avis des conseillers sur la reconduction ou l'augmentation des crédits de fonctionnement des écoles et de la bibliothèque,
- Considérant que les crédits non utilisés en 2015 sont reconduits pour l'exercice 2016,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les propositions de crédits alloués au fonctionnement des écoles qui seront inscrits au budget primitif 2015 comme suit :
 - compte 6067 : Fournitures et livres scolaires : 3 530,00 €
 - compte 6574 : Subvention Coopérative école primaire : 400,00 €
 - compte 6574 : Subvention Coopérative école maternelle : 400,00 €
 - compte 6065 : Bibliothèque : 1 080,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CHANGEMENT DES VOLETS DU LOGEMENT 32 ROUTE ROMAINE

- Vu la délibération du 11 janvier 2016, en point « Divers », lors de laquelle les devis pour le remplacement des volets sont présentés et que le devis de la menuiserie Goettelmann d'un montant HT de 2 818,00 € est retenu (les membres du Conseil autorisaient le Maire à signer le devis pour accord et à déposer une déclaration préalable pour ces travaux),
- Vu les devis reçus,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de changer les 4 paires de volets du logement 32 route Romaine, côté Est,
- DÉCIDE de choisir des volets battants de couleur blanc, RAL 9010 satiné,
- DÉCIDE de retenir le devis de la menuiserie Goettelmann, sise 67750 CHÂTENOIS, pour un montant HT de 2 818,00 €,
- AUTORISE le Maire à déposer la déclaration préalable pour le remplacement des volets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE EN CONFORMITÉ ET RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

- Vu le compte rendu des Commissions Réunies, avec le CAUE du Bas-Rhin, qui a eu lieu le lundi 28 juillet 2014, concernant le projet d'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour les locaux de la mairie,
- Vu la délibération du 1^{er} décembre 2014 par laquelle le Conseil décide de s'engager dans l'agenda d'accessibilité programmé pour la Mairie,
- Vu la délibération du 16 février 2015 par laquelle le Conseil approuve la convention de maîtrise d'œuvre avec le CAUE du Bas-Rhin,
- Vu la délibération du 31 août 2015 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet mairie établi par le CAUE, sur la base du montant des travaux de 450 000 € HT et autorise le Maire à organiser la consultation nécessaire au choix d'un maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 2 novembre 2015 par laquelle le Conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre de la mise en conformité et la réhabilitation de la mairie à M. Michel POULET, architecte,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 22 janvier 2016,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le projet présenté par M. Poulet, architecte, pour un montant de 555 644 € HT avec options,
- AUTORISE le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux,
- AUTORISE le Maire à déposer la demande d'urbanisme pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à solliciter la réserve parlementaire auprès du Député M. Herth

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VENTE DE PEUPLIERS

- Vu l'offre de prix reçue de SARL MANGIN Patrick, sise 54300 MARAINVILLER, pour l'achat d'environ 60 m³ de peupliers sur pied au tarif de 30,00 € / m³ HT et 7 € la tonne de branches broyées pour plaquettes, peupliers situés sur le terrain cadastré section 53 parcelle 47,
- Considérant que la parcelle de bois de peuplier concernée n'est pas soumise à la gestion de l'ONF,
- Considérant que l'offre de SARL MANGIN Patrick correspond aux prix pratiqués sur le marché du bois,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accepter l'offre de SARL MANGIN Patrick,
- AUTORISE le Maire à signer avec l'entreprise SARL MANGIN Patrick un contrat portant sur la vente d'environ 60 m³ de peupliers au prix de 30,00 € / m³ HT et 7 € la tonne de branches broyées pour plaquettes,
- PRÉCISE que le volume indiqué n'est pas contractuel et qu'il sera estimé après abattage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 11

DIVERS ET COMMUNICATION

11.1 Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises à la Communauté des Communes Barr-Bernstein :

- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelles (2)/41 et 95/41 de 8,93 ares, sis 25 rue de Benfeld, appartenant à Mme Patricia KRETZ épouse SAAS.
- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 7 parcelle 89/28 de 41,29 ares, sis 53 Bas-Village appartenant à SCI CÔTÉ JARDIN, lots 406, 413, 619 et 629, appartement de 85 m² et annexes, au 1^{er} étage.
- DIA reçue par Me POLIFKE, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 1 parcelle 102/17 de 8,58 ares, sis 21 route Romaine, « Résidence de la route Romaine », appartenant à Mme Samantha MEYER épouse DUCELIER, lots 2, 12, 106 et 203, appartement de 88,20 m² et annexes, au rez-de-chaussée.

LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



MARS

05/03/2016	Soirée Jambon au Riesling	Salle des Fêtes	Aviculture	20 h 00
12/03/2016	Pot au Feu	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES

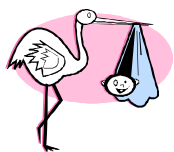


Déclaration préalable :

- | | |
|------------------------|--|
| - Grégory MATHIA | Modification toiture et façades annexes et portail, 47 Bas-Village |
| - Marc METZ | Division parcellaire, rue de Benfeld |
| - Romain SAAS | Division parcellaire, rue de Benfeld |
| - Commune de Stotzheim | Changement volets, 32 route Romaine |

Permis de construire :

- | | |
|-------------------|---|
| - Lucienne JOHNER | Construction maison individuelle et démolition maison et annexes, 30 rue de Benfeld |
|-------------------|---|

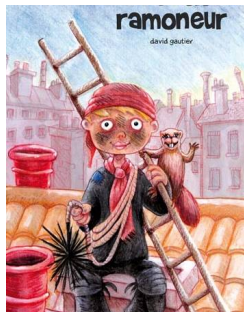


ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Albin Charles Jean-Marie VONVILLE, fils de Laurent VONVILLE et Sophie FRIEDERICH, demeurant 16 rue des Tilleuls, est né le 23 janvier 2016 à SÉLESTAT.

Amélia Marie-Hélène UTZ, fille de Christophe UTZ et Alexandra LABAT, demeurant 1 chemin Allmendweg, est née le 18 février 2016 à SÉLESTAT.



CORPORATION DES MAÎTRES-RAMONEURS DU BAS-RHIN

Dans le bulletin municipal de janvier 2016 nous vous avons indiqué la liste des entreprises de la corporation des maîtres-ramoneurs du Bas-Rhin.

Cette liste a été transmise à titre d'information.

Si vous souhaitez faire appel à un ramoneur, il vous incombe de le contacter personnellement (cf liste dans le bulletin municipal de janvier 2016).

La mairie n'a aucun lien avec l'activité et ne peut être consultée pour ce type de prestation, même si elle procède à l'affichage du passage d'un ramoneur (courant février-mars de chaque année). Chacun reste libre de faire appel au ramoneur de son choix.

Merci de votre compréhension.



ÉTOILE SPORTIVE STOTZHEIM

Stage de foot pendant les vacances de Printemps

L'E.S. STOTZHEIM avec le S.R. ZELLWILLER et le F.C. VALFF organise un stage de football pour les jeunes durant les congés scolaire de Printemps, du **mardi 5 au vendredi 8 avril 2016** sur les installations du S.R. ZELLWILLER.

Ce stage, labellisé LAFA, est destiné aux jeunes filles et garçons de 8 à 15 ans licenciés (U7 à U15) ou non licenciés et sera encadré par des éducateurs diplômés.

4 jours de stage au prix de **80 €** (accueil de 8 h 00 à 16 h 30, repas de midi, et goûter compris).

Renseignements et inscription auprès des clubs précités.

Pour le club de Stotzheim : Éric GILG au 06.84.41.73.41 ou stotzheim.es@lafafot.fr

Date limite d'inscription : 15 mars 2016

SAPEURS-POMPIERS STOTZHEIM

INVITATION

Les Sapeurs-Pompiers de Stotzheim vous invitent à une

réunion d'information pour intégrer le corps départemental des Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin

et venir renforcer l'effectif de la section de Stotzheim

le 18 mars 2016 à 20 h 00 au Centre d'Incendie et de Secours de Stotzheim.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Jean-François KOENIG : 06 85 82 33 43 ou Cédric HELBOURG : 06 48 97 33 61

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La prochaine vente de bois de chauffage aura lieu

le mardi 8 mars 2016 à 20 h dans la grande salle de la mairie.

Le catalogue de bois de chauffage est disponible. Vous pouvez le retirer :

- soit à la mairie, **mis à disposition au public au rez-de-chaussée, sur l'étagère,**
- soit au secrétariat de la mairie, **aux horaires d'ouverture du public,**
- sur notre site Internet **www.stotzheim.fr**



EMPLOIS SAISONNIERS : RECRUTEMENT DE JEUNES POUR LA SAISON ESTIVALE

La Commune recherche deux personnes, l'une du 6 au 31 juillet 2016 et l'autre du 1^{er} au 29 août 2016.

Les jeunes ayant 16 ans révolus au 5 juillet 2016 peuvent postuler à l'emploi.

Le travail consistera à aider les agents communaux à l'entretien des fleurs de Stotzheim.

La Commune fixe **4 jours d'essai** pour l'emploi (correspondant à 1 jour par semaine travaillée) et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée.

Les candidatures sont à déposer à la mairie **avant le lundi 31 mars 2016 à 17 h 00.**

Le choix des candidats se fera **par tirage au sort** lors de la séance du conseil municipal.



PRÉ-INSCRIPTIONS cantine/garderie Rentrée 2016/2017



À l'instar de l'année dernière, la Commune de Stotzheim renouvelle sa proposition de création d'une cantine/garderie pour la rentrée 2016/2017 en associant la Commune de Saint-Pierre, dans l'objectif ***d'avoir les 15 enfants nécessaires à l'ouverture d'une telle structure.***

Un courrier d'information ainsi qu'un formulaire de pré-inscription seront remis au courant de cette semaine aux enfants scolarisés à Stotzheim cette année. Concernant les enfants scolarisés pour la première fois à la rentrée prochaine, les documents seront déposés dans les boîtes aux lettres.

Merci aux parents intéressés de bien vouloir remplir et retourner la demande de pré-inscription et le cas échéant faire part de vos remarques /suggestions

au plus tard le 18 mars 2016

directement à la Mairie via sa boîte aux lettres.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me joindre au 07 71 26 12 12.

**Céline MASTRONARDI
Adjointe au Maire en charge du dossier**